



GUIDE DES OPERATIONS (POUR LES POINTS DE REPRISE)

Toutes les étapes clés du processus
de gestion des déchets de la filière du
bâtiment

DECEMBRE 2025

Catégories 1 et 2 de la filière REP des Produits
et Matériaux de construction et du Bâtiment

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION	8
PRESENTATION DES CONTRATS	10
DECHETERIES PUBLIQUES DECHETERIES PROFESSIONNELLES DISTRIBUTEURS PLATEFORMES INERTES	19
I. PHASE CONTRACTUELLE	23
II. PRÉPARATION MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE	25
III. PHASE OPERATIONNELLE RECEPTIONS	27
IV. PHASE OPERATIONNELLE ENLEVEMENTS	30
V. APPLICATION DES SOUTIENS	31
VI. CALENDRIERS DES OPÉRATIONS	35
ANNEXES	36

GLOSSAIRE



Vous trouverez ci-dessous dans ce glossaire la définition des termes qui seront utilisés dans la suite du document

AGRÉMENT	Arrêté interministériel par lequel la société VALOBAT a été agréée en tant qu'Eco-organisme sur la filière de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de PMCB.
APPORTEUR	Détenteur qui remet au Point de Reprise (Déchetteries publiques ou Déchetteries professionnelles ou Distributeurs) des déchets issus de PMCB.
BORDEAU DE DÉPÔT	Outil de traçabilité prévu à l'article L. 541-21-2-3 du Code de l'environnement et dont le contenu est détaillé à l'article D.541-45-1 du même code. Il est rempli par le Point d'Apport Volontaire et l'Apporteur qui dépose les déchets issus de PMCB. Le Point d'Apport Volontaire pourra remplir le Bordereau de dépôt au moyen de l'application que VALOBAT met à sa disposition à cet effet (application ValoDépôt).
BORDEREAU DE SUIVI DES DÉCHETS OU BSD	Document de suivi des déchets prévu à l'article R. 541-45 du Code de l'environnement. Le BSD est un outil de traçabilité.
CAHIER DES CHARGES	Annexe à l'Agrément qui définit et encadre les missions de VALOBAT en tant qu'éco-organisme agréé dans le cadre de la REP concernant les PMCB.
COLLECTE SÉPARÉE AVEC TRI À LA SOURCE	Collecte de déchets issus de PMCB triés à la source et collectés séparément selon tout ou partie des Flux de déchets issus de PMCB.
COLLECTE CONJOINTE	Les déchets issus de PMCB collectés conjointement seront pris en charge dans les conditions figurant au Contrat à compter du 1er janvier 2024. Conformément au b) du 1° de l'article R.543-290-4 du Code de l'environnement, il s'agit de la collecte de tout ou partie des Flux de déchets non dangereux spécifiés au deuxième alinéa de l'article D. 543-281.
CONTENANTS	Matériels de collecte, et/ou de stockage et/ou de transport.

CONTRAT

L'ensemble des documents régissant la relation entre VALOBAT et le Contractant et comprenant notamment des Conditions particulières, des Conditions Générales, ainsi que leurs Annexes respectives. Afin de garantir l'égalité de traitement, le Contrat est un contrat type qui ne peut faire l'objet de modifications sauf dérogation expresse spécifiée au Contrat.

CTM

Prestataires de Valobat titulaires des marchés de Collecte, de Massification, de Tri. Ce sont eux qui fournissent et collectent les contenants, massifient et trient les quantités collectées.

**DETENTEUR/
DETENRICE**

Au sens de l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, le Détenteur est entendu comme tout producteur des déchets et/ou toute autre personne qui se trouve en possession des déchets. Dans le cadre du présent cas, la détention est définie par le fait, pour une personne, de se trouver en possession de déchets.

ECO-ORGANISME

Organisme agréé par les pouvoirs publics, en application des dispositions de l'article L. 541-10 du Code de l'environnement, chargé d'assurer la reprise et le traitement des déchets de PMCB, dans les conditions prévues par le Code de l'environnement.

ENLEVEMENT

Opération lors de laquelle un Opérateur procède, sur demande saisie sur l'Extranet, à la collecte des déchets issus de PMCB et les achemine vers un centre de regroupement, de tri ou de traitement.

EXTRANET

Espace dématérialisé accessible via le Site Internet www.valobat.fr et sur lequel l'utilisateur dispose, une fois créé, d'un espace personnel lui permettant notamment de commander un Enlèvement, un Contenant. La création de l'espace personnel requiert l'acceptation des conditions générales d'utilisation de l'Extranet.

FLUX

Ensemble cohérent de déchets relevant de l'alinéa 1 de l'article D.543-281 du code de l'environnement.

GDD

Il s'agit d'un opérateur de gestion de déchets qui collecte et/ou regroupe les déchets issus de PMCB générés par les activités de construction, rénovation ou démolition de ses clients (Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage ou entreprise de travaux). En tant que détenteur, le GDD a l'obligation légale d'assurer ou de faire assurer la gestion desdits déchets, conformément à l'article L.541-2 du Code de l'environnement. Pour ce faire, VALOBAT propose un contrat-type aux GDD qui collectent les déchets PMCB triés sur les chantiers. Le GDD collecte et massifie les déchets de PMCB de l'offre petit volume du service de reprise à l'entrepôt.

MVO	Pour My Valobat Opérateur (MVO) correspondant à l'extranet mis à disposition par Valobat pour le fonctionnement et la gestion opérationnelle des déchets notamment les déclarations de chantiers, le suivi des points de reprises...
NON-CONFORMITE	Non-respect par l'utilisateur de l'une de ses obligations contractuelles.
OPÉRATEUR	Un prestataire sous contrat avec VALOBAT, sélectionné sur appels d'offres, pour procéder aux enlèvements et massification des déchets issus de PMCB.
POINT DE MAILLAGE	Point de reprise inclus dans le maillage territorial défini à l'article R. 543-290-5 et répondant notamment aux critères figurant au même article ainsi qu'aux dispositions de l'article 4.3.1 du cahier des charges des éco-organismes annexé à l'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes.
POINT D'ENLEVEMENT	Adresse choisie par le Distributeur pour l'Enlèvement des PMCB par un Opérateur. Elle peut être différente de celle du Point de reprise.
POINT DE REPRISE	Lieu sur lequel tout détenteur remet un Flux de déchets issus de PMCB qu'il détient, au Distributeur, Déchèterie publique ou professionnelle, Plateforme Inertes.
PRODUITS ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT (PMCB)	Produits et matériaux figurant au II de l'article R.543-289 du Code de l'environnement.
REGLEMENTATION	L'ensemble des dispositions légales et réglementaires s'imposant aux Parties dans le cadre des présentes, y compris le Cahier des charges.
RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)	Dispositif instauré par la loi prévoyant que les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, sont tenues de contribuer ou de pourvoir à la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. La filière REP relative aux PMCB est instituée par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 modifiée relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et codifiée au 4° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement.



SITE INTERNET

L'ensemble des pages, y compris leur contenu, dont l'url débute par <http://www.valobat.fr>. L'accès au Site Internet requiert l'acceptation de ses conditions d'utilisation (relatives aux Cookies et aux données personnelles propres au Site Internet).

UTILISATEUR FINAL

Personne physique ou morale qui acquiert les PMCB.



INTRODUCTION



LA GESTION DES DECHETS DU BATIMENT SUIVANT LA REP PMCB

Le démarrage opérationnel de la filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), au 1er mai 2023, implique, pour :

- Les déchetteries publiques,
- Les déchetteries professionnelles,
- Les distributeurs,
- Les plateformes inertes,

La mise en place de toute la chaîne de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des déchets du bâtiment.

Les déchets concernés (6 flux obligatoires issus du décret 7 flux + flux optionnels) devront être collectés séparément et sont notamment :



Ainsi, Valobat intervient dans tous ces processus de la gestion de ces déchets jusqu'à leur recyclage et leur valorisation.

Le présent guide vise à vous indiquer toutes les étapes clés pour vous préparer à ces évolutions structurantes.

Des questions ? Des compléments ? L'équipe Valobat est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de la REP PMCB au 01 80 83 60 70 ou via contact@valobat.fr.

www.valobat.fr



Le guide

Ce guide des opérations a pour objectif de décrire tout le processus qui permettra aux acteurs du chantier de s'inscrire dans le système proposé par Valobat pour des déchets transportés en véhicules < 3,5 tonnes



LES CONTRATS

Présentation en détail

DECHETERIES PUBLIQUES
DISTRIBUTEURS
DECHETERIES PROFESSIONNELLES
PLATEFORMES INERTES

Concernant les Déchetteries publiques, Déchetteries professionnelles, Distributeurs et Plateformes recevant des déchets inertes, Valobat intervient en mode opérationnel et / ou financier.

Valobat va prendre en charge et rémunérer la réception et la collecte des déchets et leur traitement. Ces sites sont identifiés comme points de reprise ou point de maillage des déchets.

Cela implique que ces points de reprise soient en contrat avec Valobat et acceptent tout ou partie des 6 flux minimums obligatoires des déchets du bâtiment (inertes, bois, plâtre, métaux, plastiques et menuiseries vitrées).

LES CONTRATS POINTS DE REPRISE DE DECHETS PMCB EN DÉTAILS

1. PRÉSENTATION DES CONTRATS

A. Collectivités – déchèteries publiques :

Toutes les modalités relatives à ce cadre particulier sont disponibles sur le site de l'Oca Bâtiment sur sa page dédiée : <https://oca-batiment.org/guichet-unique-collectivites/>

B. Distributeur :

a) Principes généraux :

La REP PMCB impose aux distributeurs et négociants de matériaux de pourvoir à la reprise sans frais des déchets de PMCB similaires aux produits de leur plan de vente dès lors que la surface de vente et de stockage de matériaux du bâtiment du site est supérieure à 4000 m².

Valobat propose un contrat d'une validité annuelle permettant d'organiser les conditions de financement et de collecte en opérationnel par Valobat des déchets de PMCB triés à la source et repris sans frais par le Distributeur.

b) Modalités de reprise des déchets :

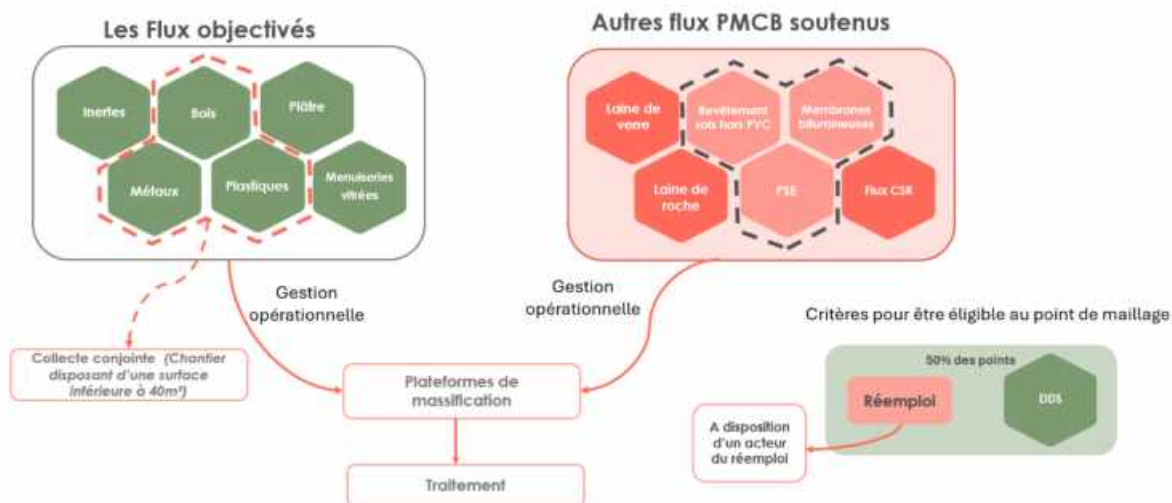
Valobat propose au Distributeur à minima les flux découlant de ses obligations mais peut également proposer des flux optionnels comme indiqué dans la Figure 1 ci-dessous.

Collecte séparée : des 6 flux PMCB obligatoires en opérationnel (Inertes, métaux, bois, plastiques, plâtre, menuiseries vitrées). Une option de gestion financière par le point de reprise peut être activée pour le flux métaux.

Collecte conjointe : elle permet de regrouper les flux suivants dans un même contenant : bois, métal, plastiques

Les flux optionnels : les laines de verre, laines de roche, les moquettes et sols textiles, les membranes bitumineuses, le PSE, les déchets dangereux PMCB

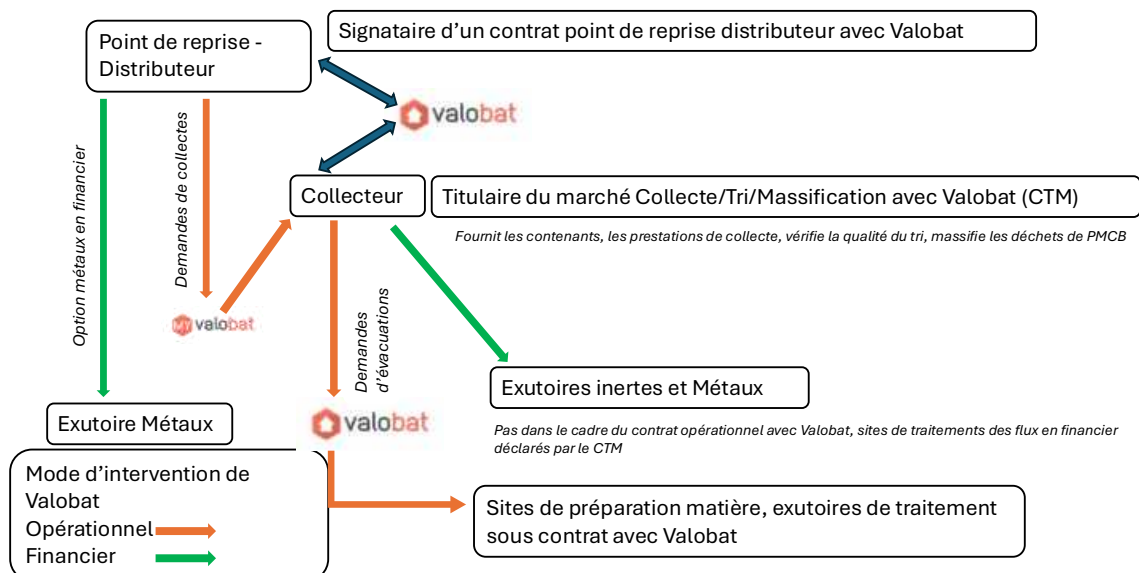
Figure 1 : Schéma des flux repris chez les distributeurs



c) Parties prenantes des contrats :

Figure 2 : Schéma des parties prenantes du contrat Distributeurs

Les parties prenantes du contrat



d) Les soutiens :

Pour les points de reprise Valobat a fait le choix de gérer de manière opérationnelle les différents flux (hormis option métaux en financier dans le cadre du contrat distributeurs) et de verser mensuellement au point de reprise les soutiens correspondants aux quantités qui y ont été collectées dans le mois selon le barème de soutien annuel. Le barème est disponible via le lien : <https://www.valobat.fr/le-contrat-de-reprise-distributeurs-de-pmcb/>

Les soutiens sont versés au distributeur après que le titulaire du marché de collecte, tri, massification ait chargé les bons de pesés sur le SI Valobat

C. Déchèterie Professionnelle**a) Principes généraux :**

Valobat propose aux exploitants de déchèteries professionnelles, qu'ils soient publics ou privés, un cadre permettant de proposer la reprise sans frais des déchets de PMCB triés à la source aux différentes typologies d'apporteurs que le site choisit d'accepter (particuliers et/ou professionnels). Cette reprise sans frais ne concerne que les petits apports, de quantités diffuses effectuées notamment avec des véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes.

Valobat propose un contrat d'une validité annuelle permettant d'organiser les conditions de financement et collecte par Valobat des déchets de PMCB triés à la source et repris sans frais par la déchèterie professionnelle.

Les flux inertes, métaux et DDS sont organisés en modalités financières il appartient à la déchèterie professionnelle d'organiser la fin de vie des quantités gérées et de rendre compte de la bonne traçabilité à Valobat.

Tous les autres flux sont en modalités opérationnelles. Une option au contrat permet toutefois à la déchèterie professionnelle d'utiliser ses propres contenants et moyens de transport pour apporter les quantités jusqu'aux sites de massification désignés et sous contrat avec Valobat.

b) Modalités de reprise des déchets :

Valobat propose à la déchèterie professionnelle les 6 flux obligatoires liés au Décret 7 flux (le 7è étant le papier/carton qui est hors périmètre de la REP PMCB). De manière optionnelle, la déchèterie professionnelle peut rajouter d'autres flux acceptés au titre de la reprise sans frais comme indiqué dans la Figure 3 ci-dessous.

Collecte séparée des 6 flux PMCB obligatoires : Inertes, métaux, bois, plastiques, plâtre, menuiseries vitrées

Collecte conjointe : elle permet de regrouper les flux suivants dans un même contenant : bois, métal, plastiques

Les flux optionnels : les laines de verre, laines de roche, les moquettes et sols textiles, les membranes bitumineuses, le PSE, les déchets dangereux PMCB.

c) Parties prenantes des contrats :



Le diagramme illustre les interactions de Valobat avec différents acteurs du secteur des déchets professionnels :

- Déchèterie professionnelle** :
 - Envie des **Demands de collectes** (orange) à Valobat.
 - Envie des **Option transport** (vert) à Valobat.
 - Envie des **Exutoire Inertes, Métaux, DDS** (vert) à Valobat.
 - Envie des **Mode d'intervention de Valobat** (orange pour l'opérationnel, vert pour le financier) à Valobat.
- Signataire d'un contrat point de reprise avec Valobat** :
 - Interagit avec Valobat via une double flèche bleue.
- Collecteur/Site de massification** :
 - Reçoit des **Demands d'évacuations** (orange) de Valobat.
 - Interagit avec Valobat via une double flèche bleue.
- Titulaire du marché Collecte/Tri/Massification avec Valobat (CTM)** :
 - Fournit les contenants, les prestations de collecte, vérifie la qualité du tri, massifie les déchets de PMCB.
- Sites de préparation matière, exutoires de traitement sous contrat avec Valobat** :
 - Reçoit des **Demands d'évacuations** (orange) de Valobat.

d) Les soutiens :

Pour les déchèteries professionnelles, Valobat a fait le choix de gérer de manière opérationnelle les différents flux (hormis les inertes, métaux et DDS de PMCB qui sont en modalités financières) et de verser mensuellement au point de reprise les soutiens correspondants aux quantités qui y ont été apportées dans le mois selon le barème de soutien en vigueur.

Le barème est disponible via le lien : <https://www.valobat.fr/decheterie-professionnelle/>

Les soutiens sont versés à la déchèterie professionnelle après que le titulaire du marché de collecte, tri, massification ait chargé les bons de pesés sur le SI Valobat.

Toutefois, il est possible pour l'exploitant de la déchèterie professionnelle d'assurer par lui-même la fourniture des contenants et le transport des flux opérationnels vers le site de massification désigné par Valobat.

Cette option transport peut être mobilisée sur un ou plusieurs flux, les interlocuteurs régionaux de Valobat pourront vous accompagner à cet effet et vous indiquer le montant des soutiens.

Cette modalité est indiquée comme « Livraison au site Valobat » sur le SI.

Modes de fonctionnement des soutiens selon le mode de gestion des flux :

Flux en financier : déclaration de la mise en filière par la déchèterie professionnelle sur le SI Valobat via notamment le chargement du bon de pesée d'entrée sur l'exutoire dans la limite des quantités éligibles réceptionnées -> versement des soutiens

Flux en opérationnel : versement des soutiens à la réception/massification par Valobat sur la base des quantités éligibles réceptionnées puis collectées sur le site et pesées par le titulaire collecte, tri et massification

Option transport assuré par la déchèterie : versement par Valobat des soutiens au transport sur la base des quantités éligibles réceptionnées puis livrées par la déchèterie professionnelle sur le site de tri et massification désigné par Valobat

D. Plateforme Inertes

a) Principes généraux :

Valobat propose aux exploitants de Plateforme inertes, qu'ils soient publics ou privés, un cadre permettant de proposer la reprise sans frais des déchets de PMCB triés à la source aux différentes typologies d'apporteurs que le site choisit d'accepter (particuliers et/ou professionnels). La principale caractéristique de la plateforme inerte est d'être adossée à un exutoire de valorisation (concassage), de transit d'inertes, une centrale d'enrobés.

Les conditions de cette reprise sans frais se distinguent selon les 2 grandes catégories de déchets PMCB :

- **Catégorie 1 :** inertes sans limitations de taille de véhicules et quantités par apports de déchets triés de PMCB jusqu'au 31 janvier 2026. Application des seuils décrits au Chapitre III Phase Opérationnelle - Réceptions à compter du 1^{er} février 2026.

- **Catégorie 2** : non inertes non dangereux et ne concerne que les petits apports, de quantités diffuses de déchets triés de PMCB effectuées notamment avec des véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes.

Valobat propose un contrat d'une validité annuelle permettant d'organiser les conditions de financement et de collecte par Valobat des déchets de PMCB triés à la source et repris sans frais par la plateforme inertes.

Les flux inertes, métaux et DDS sont organisés en modalités financières. Il appartient donc à la Plateforme inertes d'organiser la fin de vie des quantités gérées et de rendre compte de la bonne traçabilité à Valobat.

Tous les autres flux sont en modalités opérationnelles. Une option au contrat permet toutefois à la Plateforme inertes d'utiliser ses propres contenants et moyens de transport pour apporter les quantités jusqu'aux sites de massification désignés et sous contrat avec Valobat.

b) Modalités de reprise des déchets :

Valobat propose à la Plateforme inerte un seul flux obligatoire, celui des inertes, tous les autres flux issus du Décret 7 flux et ceux proposés en option peuvent être ajoutés selon les capacités de chaque site.

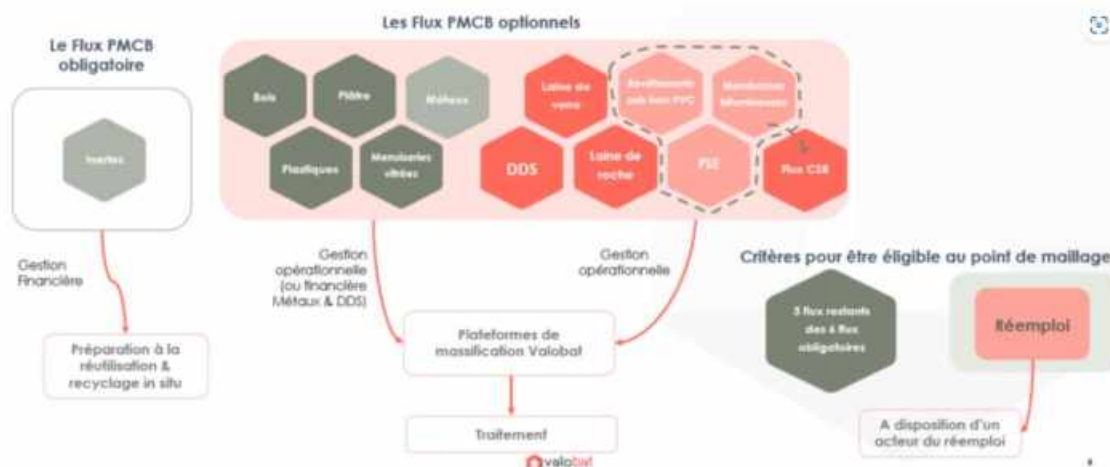
Collecte séparée des flux PMCB obligatoires : Inertes

Les flux optionnels : le bois, les métaux, les plastiques, le plâtre, les menuiseries vitrées, les laines de verre, laines de roche, les moquettes et sols textiles, les membranes bitumineuses, le PSE, les déchets dangereux PMCB

Figure 5 : Schéma des flux repris sur les plateformes inertes

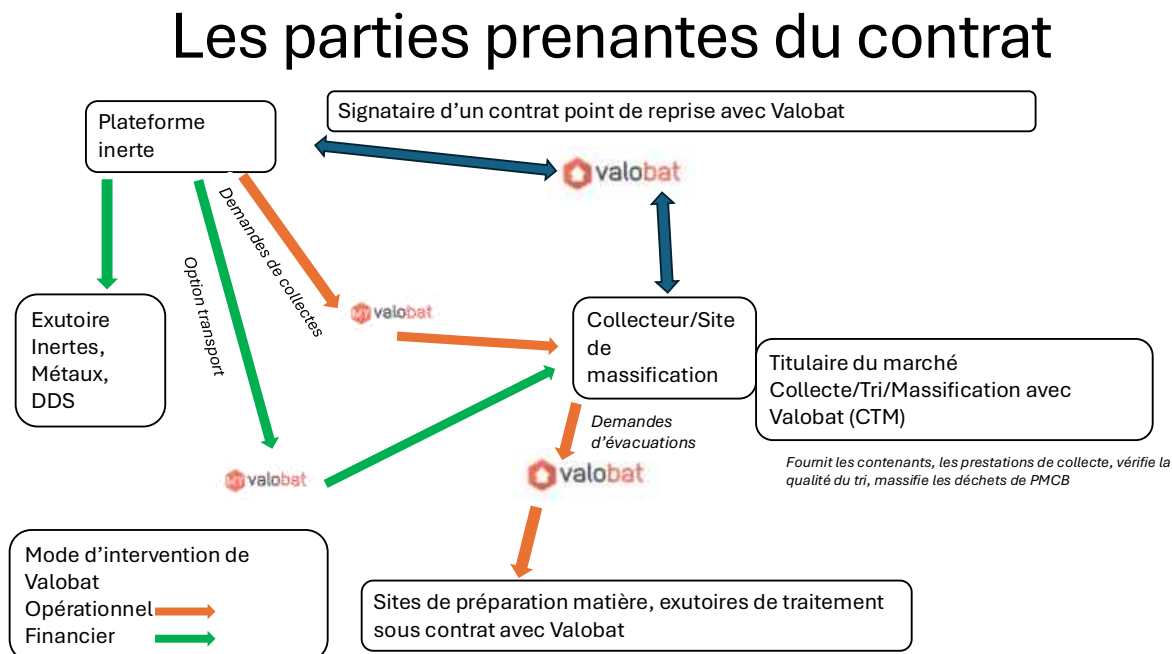
Offre de Valobat pour les Plateformes Inertes

L'offre Valobat comprend une collecte des déchets PMCB sans frais pour les Plateformes Inertes



c) Parties prenantes du contrat :

Figure 6 : Schéma des parties prenantes du contrat Plateforme inerte



d) Les soutiens :

Pour les Plateformes inertes, Valobat a fait le choix de gérer de manière opérationnelle les différents flux (hormis les inertes, métaux et DDS de PMCB qui sont en modalités financières) et de verser mensuellement au point de reprise les soutiens correspondants aux quantités qui y ont été apportées dans le mois selon le barème de soutien en vigueur. Le barème est disponible via le lien : <https://www.valobat.fr/plateforme-de-recyclage-inertes/>

Les soutiens sont versés à la Plateforme inerte après que le titulaire du marché de collecte, tri, massification ait chargé les bons de pesés sur le SI Valobat. Pour le flux des inertes, les demandes de soutiens nécessitent deux étapes : la réception/massification qui sera basée sur les quantités entrantes et déclarées dans la rubrique dépôts ; le traitement qui sera justifié par les sorties de matériaux recyclés dans la limite du cumul des quantités éligibles entrantes.

Toutefois, il est possible pour l'exploitant de la Plateforme inerte d'assurer par lui-même la fourniture des contenants et le transport des flux opérationnels vers le site de massification désigné par Valobat. Cette option transport peut être mobilisée sur un ou plusieurs flux, les interlocuteurs régionaux de Valobat pourront vous accompagner à cet effet et vous indiquer le montant des soutiens. Cette modalité est indiquée comme « Livraison au site Valobat » sur le SI.

Modes de fonctionnement des soutiens selon le mode de gestion des flux :

Flux en financier : déclaration de la valorisation des inertes par la Plateforme inertes sur le SI Valobat via notamment le chargement du bon de pesée des quantités éligibles réceptionnées sur le site et des justificatifs de sortie matière => versement des soutiens (réception et traitement)

Flux en opérationnel : versement des soutiens à la réception/massification par Valobat sur la base des quantités éligibles réceptionnées puis collectées sur le site et pesées par le titulaire collecte, tri et massification.

Option transport assuré par la plateforme inerte : versement par Valobat des soutiens au transport sur la base des quantités réceptionnées puis livrées par la plateforme inerte sur le site de tri et massification désigné par Valobat

LA CARTOGRAPHIE DE TOUS LES POINTS DE COLLECTES pouvant proposer la reprise sans frais d'au moins un flux est disponible sur le site de l'Organisme Coordonnateur Agréé du Bâtiment (Ocab) : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>
Et le site VALOBAT <https://www.valobat.fr/point-de-reprise/>

LES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT ET PRIS EN CHARGE DANS LES PRÉSENTS CONTRATS SONT : disponibles via le lien : [https:// oca-batiment.org/consignes-tri/](https://oca-batiment.org/consignes-tri/)



DECHETERIES PUBLIQUES DECHETERIES PROFESSIONNELLES DISTRIBUTEURS PLATEFORMES INERTES



I. PHASE CONTRACTUELLE

La première étape de la mise en place du point de reprise passe par la contractualisation avec VALOBAT via le lien <https://myValobat-operations.Valobat.fr/login>

Les étapes clés sont : 

- ✓ **Enregistrement du compte** sur My Valobat Opérateur
- ✓ Indication du / des **points de reprise** et du **souhait de date de démarrage de l'activité**
- ✓ **Signature du contrat** indiquant notamment les conditions De prise en charge des déchets

Paramétrage des droits pour l'utilisation de l'interface My Valobat Opérateur

- ✓ Paramétrages du **type de client** (Particuliers et/ou professionnels), du **type de véhicules acceptés** et des **jours et horaires d'ouverture** (choix libres de la part du point de reprise)
- ✓ **Paramétrage initial des flux et contenants** Par point de reprise*

Paramétrage non modifiable une fois validé

afin que Valobat puisse valider et lancer les commandes de contenants auprès des opérateurs de gestion de déchets*.

En cas de besoin de modification, contacter vos interlocuteurs Valobat à l'adresse : operations@valobat.fr

Informations ou documents demandés lors de la signature du Contrat :

- Numéro de SIRET valide
- KBIS de – de 3 mois
- Police d'assurance Responsabilité Civile
- Document attestant d'un Pouvoir de signature

Droits utilisateurs proposés sur My Valobat Opérateur :

- Référent (tous les droits / gère les comptes utilisateurs et le niveau de visibilité)
- Gestion des opérations (en charge de la gestion logistique et Bordereaux de dépôt)
- Gestion des soutiens (en charge de la gestion des flux et soutiens financiers)

Lecture (en lecture seule des informations du compte)

Figure 1 : Synthèse des familles de contenants possibles selon disponibilités



Bennes fermées ou ouvertes de capacités variant de 5 à 40 m³



Racks ou chevalet pour Les menuiseries



Rolls ou caisses palettes pour Les plastiques, le PSE...

- ✓ Il sera nécessaire d'indiquer si votre site de réception de déchets sera un point de reprise ou un point de maillage
- ✓ Il sera nécessaire d'indiquer l'adresse d'accès au point d'enlèvement des déchets si différents de celle du point de reprise



Focus Point de Maillage :

Parallèlement à la signature du contrat avec Valobat, le point de reprise acceptant les 6 flux obligatoires devra contractualiser avec un acteur du réemploi pour la reprise des matériaux de sa zone de réemploi et reprendre les DDS sur 50 % des sites pour être identifié comme point de maillage). Valobat vous accompagnera dans cette démarche.

*Les délais de mise à disposition des contenants dépendront des capacités de production des fournisseurs. VALOBAT ne peut garantir au Point de reprise la disponibilité des stocks de Contenants auprès de son/ses fournisseurs, mais s'engage à faire ses meilleurs efforts pour proposer les délais les plus courts.

La date de démarrage de la reprise des déchets pour le compte de Valobat est à la main de Valobat et pourra dépendre de la date de mise en place des contenants. Le suivi de la livraison des contenants mis à disposition lorsque la configuration du point le demande, sera confirmée par l'équipe achats de Valobat. Des échanges seront généralement réalisés en amont de la validation du point de reprise et une visite de site à ouvrir en point de reprise des déchets PMCB sera parfois nécessaire au préalable par les équipes de VALOBAT ainsi que tout au long du partenariat avec Valobat.

Vous trouverez des compléments d'informations dans le Guide Distributeurs / Déchetteries sous le lien [Guide-Distributeurversion-impression 311023.pdf](#)

II. PHASE OPERATIONNELLE : PREPARATION

Vous trouverez ci-dessous les étapes importantes de la préparation opérationnelle de votre point de reprise des déchets.

Ces étapes sont :

- ✓ Choix et réservation de la date **de formation**
De vos équipes

**Réalisation de la formation nécessaire avant de
Pouvoir ouvrir le point de reprise des déchets.**

La liste des formateurs agréée par VALOBAT

Est présentée dans le lien suivant :

Cartographie des structures de formation - Valobat.

**Le cout de la formation est remboursé par VALOBAT. Les
modalités de remboursement sont présentées dans la partie
VI**

Communication avant ouverture point
de reprise à prévoir sur :

- Date d'ouverture
- Type de clients / usagers
acceptés
- Horaires et jours d'ouverture
- Flux de déchets repris
gratuitement
- Flux de déchets payants...

Les thèmes qui seront abordés lors de la formation sont indiqués en annexe 1

- ✓ **Préparation de la communication** pour les clients / usagers du site avant
l'ouverture du point de reprise
- ✓ **Définition du parcours client** sur site y compris gestion du
Bordereau de Dépôt et de la facturation éventuelle
(Pour les flux tout venants et emballages notamment)

**Présentation et échanges sur ces documents à réaliser avec
Le prestataire de gestion de déchets en contrat avec Valobat pour
Le site dédié (les coordonnées vous seront communiquées sur**

[MDemande par Valobat à : operations@valobat.fr](mailto:operations@valobat.fr)

Demande par Valobat à : operations@valobat.fr

Bordereau de
dépôt mis à
disposition via le SI
Valobat (modèle
type CERFA)

- ✓ Préparation et mise en place du **panneau d'accueil du site**
résumant notamment le fonctionnement du point de reprise
et la liste des déchets acceptés / refusés
- ✓ Impression par vos soins des **signalétiques indiquant les
consignes de tri** mises à disposition (fichiers source) par
Valobat dans votre espace documentaire sous MVO. Une
application web to print est également disponible depuis le
tableau de bord de votre compte extranet, copie d'écran ci-
après :





Supports de communication Valobat

Via cette solution de personnalisation et d'impression, retrouvez tous les supports développés par les équipes Valobat afin de vous accompagner dans la gestion des déchets du bâtiment. Vous y retrouverez des affiches, des dépliants, de la signalétique, et différents supports de pub dont certains sont personnalisables. Alors profitez-en dès maintenant !

ACCÉDER À MON ESPACE D'IMPRESSION

- ✓ Réception et mise en place des contenants mis à disposition par Valobat au niveau de la zone de reprise des déchets du site et mise en place de la signalétique à proximité immédiate des contenants
- ✓ Finalisation des aménagements de la zone de reprise des déchets (mise en place des clôtures, du marquage au sol, des affichages de sécurité et installation du bungalow gardien et connexions le cas échéant)



III. PHASE OPERATIONNELLE : RECEPTIONS

Généralités

Volumétrie des apports :

En matière de volumétrie des apports, les points de reprise ont vocation à réceptionner des déchets **triés de PMCB issus de petits chantiers générant de faibles quantités de déchets pour un apport en véhicule < ou égal à 3.5 tonnes une fois par jour et par chantier maximum.**

Au-delà de ce seuil, il convient de contractualiser au titre du contrat « Gestionnaire de déchets sur Chantiers » pour pouvoir réceptionner les apports issus des gros chantiers. Il appartient au point de reprise de vérifier que les apporteurs remplissent bien les conditions d'accès au réseau de points de reprise en lien avec cette volumétrie prévisionnelle de déchets et de les réorienter vers le canal chantier le cas échéant.

Le non-respect de ces dispositions entraînera la perte des soutiens à la réception et ou au traitement prévu au contrat pour les quantités concernées.

Le tableau ci-après récapitule les **seuils d'éligibilité** des apports qui entrent en vigueur au 1^{er} février 2026 pour les **déchets de PMCB de la Catégorie 1 (inertes).**

Eligibilité inertes au 1 ^{er} février 2026	Déchèterie Professionnelle	Plateforme Inertes
Conditions 2025 jusqu'au 31 janvier 2026	3 t/apport / jour / chantier	Pas de limite
Conditions 2026 Inertes en mélange	1,5 t / apport / jour / chantier	1,5 t / apport / jour / chantier
Conditions 2026 Inertes triés	1,5 t / apport / jour / chantier	10 t / apport / jour / chantier

Le tableau ci-après récapitule les **seuils d'éligibilité** des apports qui restent en vigueur au 1^{er} février 2026 pour les **déchets de PMCB de la Catégorie 2.**

Eligibilité déchets PMCB de Catégorie 2 au 1 ^{er} février 2026	Déchèterie Professionnelle	Plateforme Inertes
Conditions 2025 maintenues à partir du 1 ^{er} février 2026	2 t/apport / jour / chantier	2 t/apport / jour / chantier

Résumé des typologies de véhicules acceptés sur les points de reprise :

- › **Le chantier transporte ses déchets en véhicule < ou égal à 3,5 tonnes**, le détenteur bénéficiera d'une reprise sans frais de ses déchets triés sur tous les Points de reprises référencés par Valobat dans la limite des seuils ci-dessus.
- › **Le chantier transporte ses déchets en véhicule > 3,5 tonnes**, l'entreprise de travaux bénéficiera de la reprise sans frais des déchets PMCB triés sur le chantier dès lors que son Gestionnaire de déchets sera référencé avec Valobat pour obtenir les soutiens financiers spécifiques pour les chantiers.

Vous trouverez ci-dessous les étapes importantes afin d'assurer une réception conforme des déchets sur votre point de reprise.

Les étapes sont :

- ✓ **Identification du détenteur** de déchets sur une zone dédiée du site de reprise. Vérification de son enregistrement préalable sur le SI Valobat (Valodépôt) par l'opérateur du site. A défaut, saisie des informations par le point de reprise dans MVO dépôt.
Il est néanmoins possible pour le point de reprise de fournir à Valobat un relevé des dépôts effectués en utilisant le modèle de fichier Excel mis à disposition par Valobat dans MVO. L'utilisation de cette modalité implique que le point de reprise complète effectivement tous les champs devant être renseignés, une complétion partielle remettra en cause la validation des quantités et des soutiens liés par Valobat.
- ✓ **Accompagnement du détenteur** sur la zone de reprise et vérification de l'effectivité du tri par l'opérateur du site.
- ✓ **Détermination des tonnages** par l'opérateur du site et **facturation éventuelle** des flux non triés ou non pris en charge par Valobat (flux de type tout venants et emballages notamment)

Vérification de l'effectivité du tri possible via le passage préalable des déchets dans une trémie ou via un dépôt au sol

Vous trouverez ci-joint en annexe 2 un document d'aide à la détermination du tonnage des flux livrés et notamment du tout-venant et/ou des emballages facturables.

- ✓ **Délivrance du Bordereau de Dépôt** pour les professionnels via l'application Valo Dépôt après validation de l'apport dans MVO dépôt par le point de reprise

Flashez ce code pour télécharger l'application Valodépôt :



ValoDépôt

L'Application mobile by Valobat pour gérer facilement vos dépôts de déchets !

Les quantités de déchets de PMCB triés et apportés sur un point de reprise sont soutenus selon les quantités maximales tolérées par apport, par jour et par chantier et ne peuvent excéder :

- 2 tonnes pour des déchets de la Catégorie 2 (bois, plâtre, plastiques, métal, ...).
- 1,5 tonnes pour des déchets de la Catégorie 1 en mélange (inertes en mélange)
- 10 tonnes pour des déchets de la Catégorie 1 triés (inertes triés) sur le contrat Plateforme Inertes uniquement.
- La capacité disponible en volume de réception du site pour le flux considéré au moment de l'apport. En effet pour des déchets peu pondéreux (exemple des laines minérales) mais pouvant être importants en volume il est préférable de s'assurer au préalable auprès du point de reprise de sa capacité de réception encore disponible. Les coordonnées utiles des points de reprises sont affichées à cet effet dans l'application Valodépôt.

Au-delà de ces seuils, les quantités doivent basculer dans cadre du contrat Gestionnaire de déchets, elles ne seront pas soutenues dans le cadre du contrat point de reprise. Il conviendra de facturer directement l'apporteur des déchets.

Il est important de prévoir un véritable accompagnement des détenteurs de déchets sur votre point de reprise afin de contrôler le strict tri des flux déposés et éviter d'éventuelles pénalités financières liées à un sur tri nécessaire des bennes à réception sur la plateforme de massification de Valobat.

Vous trouverez joint en annexe 3 le Guide d'utilisation du SI Valobat permettant d'assurer la gestion des déchets de vos chantiers et de visualiser les soutiens.

IV. PHASE OPERATIONNELLE : ENLEVEMENTS

Vous trouverez ci-dessous les étapes afin d'assurer un enlèvement conforme des déchets depuis votre point de reprise.

Ces étapes sont :

- ✓ Contrôle du remplissage des bennes et de l'atteinte de leur capacité maximale afin d'anticiper leur remplissage optimal en lien avec le délai de collecte contractuel. Les déchets contenus dans une benne ne doivent en aucun cas dépasser le bord supérieur de celle-ci au risque de se voir appliquer un refus d'enlèvement par le prestataire. Dans le cas d'une configuration du site en alvéole de réception pour les différents flux de déchets de PMCB, c'est la capacité de celle-ci et son remplissage qui déterminera le déclenchement, par l'exploitant du site, d'une demande de collecte.
- ✓ Utilisation du SI Valobat pour faire une **demande d'enlèvement** des contenants selon les délais du contrat rappelés ci-après par une personne autorisée du compte.

Dans le cas d'une déchèterie professionnelle ou plateforme inerte ayant activé l'option 2 « Transport par ses soins », une demande de collecte doit tout de même être saisie dans MVO. Elle sera doublée d'une prise de contact du point de reprise auprès du CTM désigné pour recevoir les quantités afin de s'assurer de la disponibilité du site. Le CTM pourra ensuite charger sur cette ligne d'opération les quantités effectivement déposées par le point de reprise.

- ✓ **Validation de la demande d'enlèvement par** Valobat et par l'opérateur de collecte des déchets puis confirmation au point de reprise.

Rappel des délais contractuels pour l'enlèvement des contenants :

Conditions n°1 (flux en bennes)

- **Demandes immédiates :**
 - Pour une demande reçue avant 12h, enlèvement avant le lendemain soir soit un délai de moins de 36 h après la demande (hors jours fériés)
 - Pour toute demande reçue l'après-midi, enlèvement avant le surlendemain soir soit un délai de moins de 48 h après la demande (hors jours fériés)
- **Demandes planifiées :** enlèvement dans un délai au-delà de 3 jours ouvrés. Proposition d'une date et d'un créneau horaire sur une plage de 2 heures pour intervention.

Conditions n°2 (petits contenants et menuiseries vitrées)

- Pour une demande reçue avant 12h, enlèvement avant le surlendemain soir soit un délai de moins de 60 heures (hors jours fériés).
- Pour une demande reçue l'après-midi, enlèvement avant 3 jours après la demande (hors jours fériés)
- ✓ **Si nécessaire, fermeture de l'accès** au point de reprise le temps que le changement des contenants soit réalisé sur le site par le prestataire de gestion de déchets afin d'éviter la coactivité

Contrôle possible de l'historique des enlèvements sur le SI Valobat. Le mode opératoire des enlèvements est rappelé en Annexe 3

V. APPLICATION DES SOUTIENS

Ce canal des points de reprise a vocation à gérer uniquement les apports issus de petits chantiers, en véhicules dont le PTAC est < à 3,5T conformément aux dispositions du Code de l'Environnement. Le non-respect de ces contraintes par le point de reprise peut impliquer un non-paiement des soutiens par Valobat.

Les soutiens versés par Valobat seront limités aux quantités de PMCB triés déclarés dans MVO dépôt par le point de reprise et dans le respect des seuils d'éligibilité. En l'absence de complétion de la traçabilité amont (Bordereaux de dépôts issus de Valodépôt ou renseignés par le point de reprises), Valobat pourra ne pas verser de soutiens, l'origine (Déchets de PMCB triés) des quantités sortantes ne pouvant pas être démontrée.

Règlement par virement de la part de Valobat sous un délai de 45 jours fin de mois

Vous trouverez ci-dessous les étapes pour le versement des soutiens suite aux enlèvements de déchets. Toutes les factures doivent être adressées en format dématérialisé (Pdf) à l'adresse : fournisseurs@compta.valobat.fr

Ces étapes sont :

Pour les flux en modèle opérationnel

- ✓ **Utilisation du SI Valobat par le prestataire de gestion des déchets** pour confirmer les tonnages réceptionnés en provenance de chaque point de reprise et par matériaux. Remontée des éventuelles non-conformités auprès de Valobat (Surti, déclassement, passage à vide, ...).
- ✓ **Si nécessaire remontée des non-conformités** par Valobat auprès du point de reprise et facturation des éventuelles pénalités prévues au contrat.
- ✓ **Emissions des Bon à Facturer par Valobat au point de reprise** sur la base des tonnes évacuées par type de matériaux remontées sur le SI Valobat en référence aux barèmes de soutiens prévus dans les différents contrats.
- ✓ **Facturation par le point de reprise à Valobat** des soutiens selon les Bons à Facturer transmis ou alerte de Valobat en cas d'erreur observée.
- ✓ **Validation de la facture et paiement mensuel par Valobat** du soutien financier le mois suivant la facturation

Pour les flux en modèle financier

- ✓ **Complétion et validation par le Point de Reprise** du Bordereau De Dépôt saisi au préalable par l'apporteur dans l'application ValoDépôt ou via le menu MVO dépôt ou à défaut utilisation du modèle de fichier Excel fourni par Valobat dans MVO

- ✓ **Transmission à Valobat des bons de pesés** par matériau entrant dans les exutoires référencés utilisés par le point de reprise **dans un délai de trois mois maximums**. Au-delà de ce délai Valobat ne prendra plus en compte de déclarations de quantités pour le versement de soutiens

Emissions des Bon à Facturer par Valobat au point de reprise sur la base des tonnes déclarées par types de matériaux sur le SI Valobat en référence aux barèmes de soutiens prévus dans les différents contrats.

- ✓ **Facturation par le point de reprise à Valobat** des soutiens selon les Bons à Facturer transmis ou alerte de Valobat en cas d'erreur observée
- ✓ **Validation de la facture et paiement mensuel par Valobat** du soutien financier le mois suivant la facturation

Pour les soutiens forfaitaires :

- ✓ **Soutien à la formation/sensibilisation** : le point de reprise adressera à l'issue de la formation les éléments suivants à son interlocuteur régional :
 - Facture acquittée de l'organisme de formation accrédité par Valobat
 - Certificat de réalisation
 - Attestations individuelles de formation

Valobat éditera ensuite le bon à facturer correspondant selon le plafond de dépense prévu par type de contrat.

- ✓ **Soutien espace réemploi** : le point de reprise adressera les éléments suivants à son interlocuteur régional pour justifier de la mise en place de cet espace :
 - Contrat avec les acteurs du réemploi locaux (notamment ESS)
 - Description documentée des caractéristiques de la zone dédiée et des équipements mis en œuvre
 - Liste détaillée des coûts annuels de gestion de ladite zone dûment justifiés

Paiement à l'issue de la formation du / des opérateurs du soutien au démarrage / sensibilisation

Paiement à chaque fin d'année civile du soutien forfaitaire au réemploi et à la réutilisation (si zone dédiée) et des éventuelles majorations de soutiens pour des configurations ICPE avec chargeuse

Paiement à chaque fin de semestre par année civile des éventuelles majorations de soutiens si meilleur taux de remplissage des contenants

Valobat éditera ensuite le bon à facturer correspondant selon le plafond de dépense prévu par type de contrat

Le guide détaillé de déclaration des soutiens est joint en **annexe 5**.

Le guide des bonnes pratiques pour l'envoi des factures correspondant au contenu des bons à facturer est joint en **annexe 4** à ce guide des opérations.

Remarque : Des pénalités indiquées dans les différents contrats peuvent être appliquées en cas non-respect des conditions de reprise (surtri et déclassements notamment qui



impliquent également une perte des soutiens pour les tonnes concernées), passage à vide des collecteurs, impossibilité de collecter due à un mauvais remplissage du contenant, retard de chargement du camion du fait du site, non-respect des consignes de tri, fréquence de déclaration du traitement des flux métaux non respectée ou retard de transmission des informations contractuelles.

Les justificatifs nécessaires pour bénéficier des soutiens sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Tableau des justificatifs nécessaire pour bénéficier des soutiens

Type de Point de Reprise	Distributeurs		Déchetteries			Plateformes Inertes		
Liste des justificatifs	Cat. 1 et 2	Cat.2	Cat.1	Cat.2	Cat. 1 et 2	Cat.1	Cat.2	Cat. 1 et 2
	Tous déchets PMCB en mode opérationnel	Métaux en mode financier (au choix)	Inertes en mode financier	Métaux / DDS en mode financier	Autres flux PMCB en mode opérationnel	Inertes en mode financier	Métaux / DDS en mode financier	Autres flux PMCB en mode opérationnel
Enregistrement, Déclaration ou Autorisation ICPE en cours (si site ICPE)	Site		Site			Site		
Documents permettant la validation préalable des exutoires de traitement		X	X	X			X	
Traçabilité des apports de déchets via l'utilisation de l'application Valodepot et My Valobat Opérateur ou équivalent	X	X	X	X	X	X	X	X
Bons de transports par flux PMCB triés collectés vers le site de réception		X	X	X			X	
Si Option 2 activée pour la réalisation du transport vers le site de massification : Bons de transports par flux PMCB triés collectés					X			X
Bons de pesés par flux PMCB triés réceptionnés		X	X	X	X	X	X	X
Certificat d'Acceptation Préalable (CAP)			X			X		
Documents de justification du taux de valorisation de la filière			X			X		
Si mise en œuvre d'une zone dédiée au réemploi et à la réutilisation : - Contrat avec les acteurs du réemploi locaux (notamment ESS) - Description documentée des caractéristiques de la zone dédiée et des équipements mis en œuvre - Liste détaillée des coûts annuels de gestion de ladite zone dûment justifiés	Site		Site			Site		
Soutien à la formation et à la sensibilisation pour la gestion et le tri des déchets issus de PMCB : - Attestation individuelle de formation - Certificat de réalisation - Factures relatives à la prestation	Site		Site			Site		

Figure 2 : Rappel du mode de gestion pour les Déchetteries professionnelles

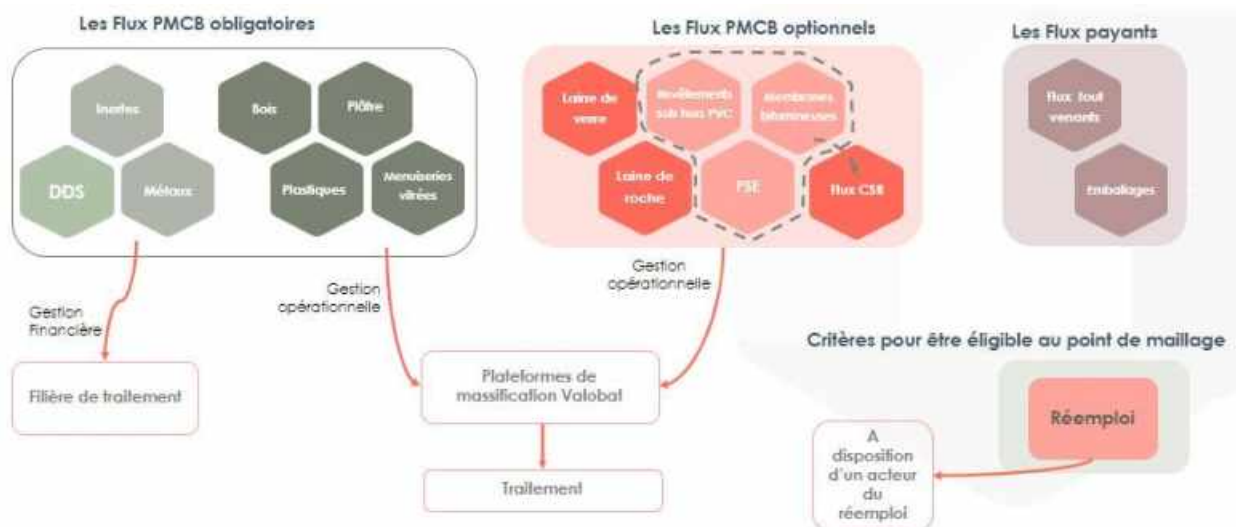


Figure 3 : Rappel du mode de gestion pour les Distributeurs

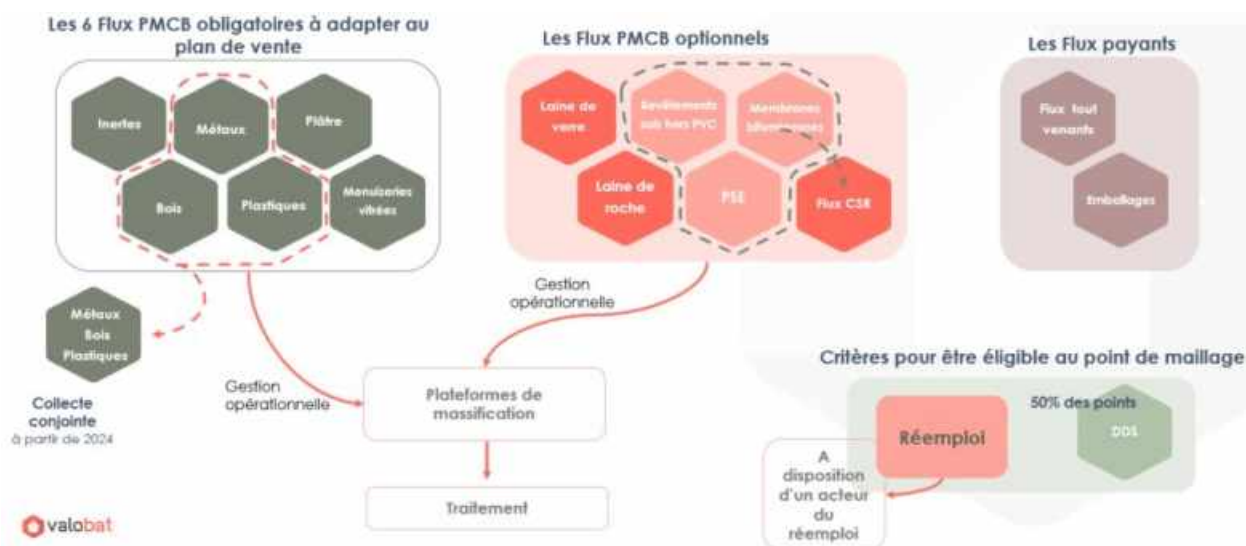
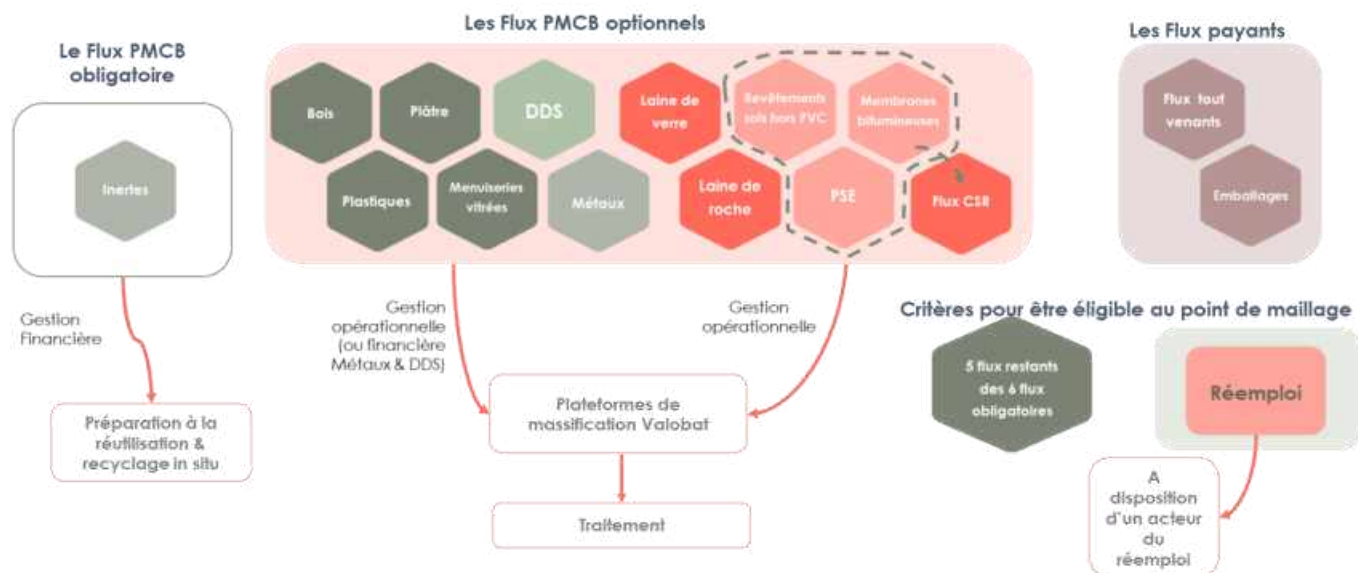


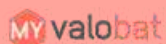
Figure 4 : Rappel du mode de gestion pour les Plateformes inertes



VI. CALENDRIERS DES OPERATIONS

Les plannings ci-dessous permettent de résumer les différents points d'étape à la mise en place et à la gestion opérationnelle du point de reprise.

A) Planning de mise en place du point de reprise



- Création du compte et enregistrement du point de repris
- Signature du contrat
- Choix des contenants



- Préparation de la communication
- Définition du parcours client
- Réservation de la date de formation (*formation à réaliser avant la date d'ouverture du point*)



- Réalisation plan de prévention / plan de circulation / protocole de sécurité
- Préparation panneau d'accueil et signalétiques
- Aménagements de la zone si nécessaire

Semaine 0

Semaine 1

Semaine 1 à 8

Semaine X

Création du compte et enregistrement du point de reprise .
Signature du contrat.
Choix des contenants

Préparation de la communication
Définition du parcours client
Réservation de la date de formation (*formation à réaliser avant la date d'ouverture du point*)

Réalisation plan de prévention / plan de circulation / protocole de sécurité.
Préparation panneau d'accueil et signalétiques.
Aménagements de la zone si nécessaire

Réception et mise en place des contenants.
Finalisation des aménagements et mise en place des affichages

Enregistrement du détenteur sur le SI Valobat

Contrôle du remplissage des bennes.
Demande d'enlèvement sur le SI Valobat.
Validation demande enlèvement par Valobat et Gestionnaire de déchets

Signature des documents de transport par le point de reprise.
Remplacement des bennes

Indication des tonnages évacués sur le SI Valobat par le prestataire de gestion de déchets.
Remontée des éventuelles non conformités par Valobat

Envoi des Bon à Facturer par Valobat selon les tonnages indiqués sur le SI

Validation des factures et versements mensuels des soutiens à la tonne par Valobat au point de reprise

ANNEXES

- **Annexe 1** : Thèmes abordés lors des formations pour les opérateurs des points de reprise
- **Annexe 2** : Document d'aide à la détermination du tonnage des flux livrés
- **Annexe 3** : Guide d'utilisation du SI Valobat
- **Annexe 4** : Guide des bonnes pratiques pour l'envoi de vos factures
- **Annexe 5** : Guide détaillé de déclaration des soutiens



ANNEXE 1

Thèmes abordés lors des formations pour les opérateurs des points de reprise

Fiche Formation pour les personnels des distributeurs

Durée totale du parcours de formation : 1 jour

Formats d'apprentissage hybride : 1h30 à distance + 3h30 en présentiel + 2h optionnelles à distance

Public cible : Agents commerciaux ; Conseillers / Vendeurs ; Magasiniers ; Responsables de sites

Prérequis : le distributeur doit avoir informé les personnes à former de l'organisation du point de reprise et du parcours client du site de reprise (par exemple au travers d'une réunion d'équipe)

Objectifs pédagogiques :

1. Comprendre les grands principes de la filière Produit et Matériaux de Construction du Bâtiment et ce qui a justifié sa mise en place
2. Maîtriser les règles de tri des déchets et être en confiance pour les faire respecter
3. Être capable d'utiliser les outils informatiques Valobat (traçabilité des dépôts et demande d'enlèvement)
4. Connaître le devenir des déchets et pouvoir l'expliquer

Programme

cf. programme détaillé pour plus d'informations

- Fondamentaux des déchets, REP et flux de déchets couverts
- Schémas d'organisation et règles de tri
- Fonctionnement au quotidien et contenants
- Accueil des détenteurs et traçabilité
- Gestion des enlèvements
- Devenir des déchets triés

Méthode pédagogique

cf. programme détaillé pour plus d'informations

- Découverte en autonomie
- Exposés
- Jeux
- Quiz
- Mise en situation
- Observation in situ (selon possibilité)

Inscriptions et tarifs

Contacter l'un des organismes de formation / formateurs accrédités par Valobat

Fiche Formation pour les agents des déchèteries professionnelles

Durée totale du parcours de formation : 0,5 jour obligatoire et 0,5 jour optionnel

Formats d'apprentissage hybride : 1h30 à distance (optionnel) + 3h30 en présentiel + 1h30 à distance (optionnel)

Public cible : Responsables d'exploitation ; gestionnaires administratifs ; opérateurs ; etc.

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques :

1. Comprendre les grands principes de la filière Produit et Matériaux de Construction du Bâtiment et ce qui a justifié sa mise en place
2. Maîtriser les règles de tri des déchets et être en confiance pour les faire respecter
3. Être capable d'utiliser les outils informatiques Valobat (traçabilité des dépôts et demande d'enlèvement)
4. Connaître le devenir des déchets et pouvoir l'expliquer

Programme

cf. programme détaillé pour plus d'informations

- Fondamentaux des déchets, REP et flux de déchets couverts
- Schémas d'organisation et règles de tri
- Fonctionnement au quotidien et contenants
- Traçabilité
- Gestion des enlèvements
- Devenir des déchets triés

Méthode pédagogique

cf. programme détaillé pour plus d'informations

- Découverte en autonomie
- Exposés
- Jeux
- Quiz
- Mise en situation
- Observation in situ (selon possibilité)

Inscriptions et tarifs

Contactez l'un des organismes de formation / formateurs accrédités par Valobat



ANNEXE 2

Document d'aide à la
détermination du
tonnage des flux livrés



Aide-mémo pour estimer les quantités apportées

	Type de contenant / véhicule	Equivalence en poids <i>En supposant que le contenant / véhicule ne soit rempli que de cette matière</i>	
	Un sac rempli Environ 60 litres	Inertes : 40kg Bois : 10kg Métal : 10kg	Plastiques : 2kg Tout-Venant : 20 kg
	Un big bag Environ 1 mètre cube	Inertes : 1,2 T Bois : 0,15 T Métal : 0,15 T	Plastiques : 25 kg Tout-Venant : 300 kg
	Camion plateau 2 à 4 mètres cubes	Inertes : 2,5 T Bois : 0,5 T Métal : 0,5 T	Plastiques : 75 kg Tout-Venant : 1 T
	Petit utilitaire 3 à 5 mètres cubes	Bois : 0,6 T Métal : 0,7 T	Plastiques : 0,1 T Tout-Venant : 1,2 T
	Grand utilitaire 6 à 12 mètres cubes	Bois : 1,3 T Métal : 1,6 T	Plastiques : 0,2 T Tout-Venant : 2,8 T



ANNEXE 3

Guide d'utilisation du SI
Valobat





ANNEXE 4

Bonnes pratiques pour
l'envoi des factures



Traitement des factures Fournisseurs en format électronique

A des fins d'**optimisation** de notre processus de **traitement de vos factures**, nous vous invitons désormais à nous envoyer vos factures **en format électronique (PDF)**.

Ce changement nous permettra de **nous affranchir du papier** et de contribuer au respect de l'environnement.



Adresse email d'envoi des factures

Nous avons mis en place une **adresse email** afin d'être les plus réactifs possibles et d'accélérer le bon traitement de vos factures :

fournisseurs@compta.valobat.fr

Cette adresse servira uniquement à la réception des factures.

Format d'envoi des factures

Afin que vos factures puissent être traitées systématiquement, il faut respecter les conditions suivantes :

Chaque fichier en pièce jointe (*.pdf, *.doc, *.docx, *.dot, *.rtf, *...xls, *.xlsx, *.jpg, *.jpeg, *.png, *.tif, *.tiff, *.bmp, *.gif, *.html, *.htm, *.txt) est considéré comme une facture d'achat.



- Un fichier PDF ne peut contenir qu'une facture
- La taille maximale recommandée du fichier PDF est de 300 Ko

Points d'attention dans l'email d'envoi

Votre email ne doit comporter **qu'une facture (ou avoir)**.

Toute **inscription manuelle** sur la facture ne pourra être prise en compte par notre système.



Toute **correspondance** présente dans l'email d'envoi ne pourra être traitée.

Toute **pièce autre qu'une facture ou un avoir** devra être adressée sur l'e-mail de vos contacts habituels.

Avantage pour vous

- réduction de l'utilisation de papier et des coûts d'envoi
- réception sûre et immédiate de vos factures
- traitement et validation plus rapide de vos documents.



Contact pour toute communication

Si vous avez des questions, tant sur ce nouveau système que sur le suivi de votre facture, nous sommes à votre disposition, n'hésitez pas à nous solliciter par mail :

service.fournisseurs@compta.valobat.fr <mailto:comptabilite@valobat.fr>

ANNEXE 5

Guide détaillé de
déclaration des soutiens

Process Déclaration et Gestion des soutiens DCT-PRO - PF INERTES



CONSTRUISSONS UN AVENIR
AUX DÉCHETS DU BÂTIMENT

DÉCHÈTERIES PROS
&
PLATEFORMES INERTES

GESTION DES SOUTIENS
FINANCIERS

DÉCOUVRIR





VALOBAT EST À VOTRE SERVICE !

Plusieurs solutions pour répondre À vos questions

▶ **Nos outils de diagnostic** sont disponibles en ligne sur
Notre site internet : www.valobat.fr

▶ **Notre centre de relation client :**

Par téléphone au 01 80 83 60 70
(service gratuit + prix appel)
De 8h30 à 18h du lundi au vendredi

Par mail à l'adresse : contact@valobat.fr

Via notre formulaire de contact :
<https://www.valobat.fr/contact>

▶ **Notre service d'aide au tri :**

Par téléphone au 01 80 83 60 79
(service gratuit + prix appel)
De 8h30 à 18h du lundi au vendredi

Par mail à l'adresse : info-tri@valobat.fr